INFOÉCOLES

L'éducation se partage

Lettre d'information des familles et des acteurs éducatifs de Caen
N°6 > Septembre 2013

Rentrée : mode d'emploi

CAEN Normandie

Le nouveau rythme de l'école

Les écoles caennaises changent de rythme dès cette rentrée. Les écoliers ont désormais classe le mercredi matin et des temps péri-éducatifs sont mis en place sous forme d'ateliers et d'activités récréatives. Au programme : des journées moins chargées pour les temps d'apprentissage scolaire et des activités nouvelles à pratiquer…

« Mon enfant peut participer à de nouveaux temps d'activités. Comment ça se passe ? »

Depuis le premier jour de rentrée, votre enfant peut être pris en charge par le personnel de la Ville de Caen après la pause méridienne. Ces temps d'activités sont gratuits. Une autorisation parentale à signer vous a été adressée à ce sujet.

« Activités récréatives, ateliers… quelle est la différence ? »

• **Les activités récréatives** prennent plusieurs formes, guidées ou en autonomie, et portent sur des thématiques diverses : activités musicales, jeux de construction, jeux de société…

Chaque jour, l'enfant peut choisir l'activité qu'il souhaite pratiquer sans s'engager à y participer durant plusieurs semaines.

• **Les ateliers, sous forme de cycles,** proposés à partir de la grande section, nécessiteront l'inscription des enfants et leur engagement à participer au cycle complet (7 à 8 séances à raison d'une fois par semaine). Ces ateliers animés par des professionnels pourront être : initiation aux médias, à la culture scientifique et technique, cuisine, protection de la planète, projets inter-générations, relaxation, actions humanitaires, découverte du quartier…

> Retrouvez la liste des ateliers mis en place dans votre école sur caen.fr
(rubrique Éducation)

« Qui animera ces activités ? »

Les ateliers sont animés par des associations impliquées et spécialisées dans la thématique de l'atelier qu'elles encadreront ou par des intervenants issus de la Ville (éducateurs sportifs, animatrices BCD, ATSEM).

Les activités récréatives sont animées par des personnes formées : ATSEM et animateurs recrutés par la Ville.

« Comment choisir les ateliers ? »

Pour aider votre enfant à choisir, pendant les deux à trois premières semaines d'école, des intervenants viendront présenter les différents ateliers mis en place. C'est à la fin de cette période qu'il faudra s'inscrire. Les ateliers commenceront fin septembre. Il est également tout à fait possible de ne pas s'y inscrire et de ne participer qu'aux activités récréatives.

MÉMO DES PARENTS

Pensez à remplir et à transmettre

> aux référents de site scolaire :

- L'autorisation parentale
- La fiche de renseignements
- La validation de l'inscription aux cycles d'ateliers choisis par l'enfant

> à l'association concernée :

- L'inscription à la garderie périscolaire
- L'inscription au centre de loisirs pour le mercredi après-midi

« Est-ce que je peux venir chercher mon enfant quand je veux pendant ces temps d'activités ou d'ateliers ? »

Non. Pour garantir la qualité des activités, il est important que les enfants participent jusqu'à la fin de la séance. En cas de nécessité (par exemple, un rendez-vous médical), il vous faut prévenir le référent scolaire, au plus tard le matin même, et justifier d'un écrit de décharge de responsabilité.

« Ces temps péri-éducatifs sont-ils obligatoires ? »

Non, contrairement à l'école qui est obligatoire, il est tout à fait possible de ne pas assister à ces temps péri-éducatifs.

LE MERCREDI

Le matin

Ce qui change

Désormais, tous les enfants des écoles publiques caennaises ont école le mercredi matin. Cette matinée est un temps scolaire.

L'après-midi

Ce qui change pour les enfants en centres de loisirs

Les enfants peuvent être pris en charge directement par les centres de loisirs (animés par les MJC, les centres d'animation et les associations), aussi bien pour le transport que pour la restauration, s'ils fréquentent les temps de loisirs l'après-midi. Il faut bien veiller pour cela à ce que votre enfant soit inscrit dans le centre de loisirs auquel l'école est rattachée.

À noter Il est toujours possible d'inscrire votre enfant dans un autre centre de loisirs, mais la prise en charge dès la sortie de l'école ne sera pas forcément assurée. Il faut bien vérifier ce point lors de votre inscription auprès du centre.

Toutes les infos sur caen.fr

Le site internet de la Ville recense l'ensemble des contacts utiles et des informations pratiques concernant le fonctionnement de votre école.

Voir plan cliquable.

Coordonnées centres de loisirs

- **AMVD**
(association Mieux Vivre et Détente)
Tél. 02 31 93 10 80
amvd@voila.fr
- **ASLEC**
(association Sports Loisirs et Culture)
Tél. 02 31 44 40 89
asleccaen@wanadoo.fr
- **Centre d'animation - Calvaire-Saint-Pierre**
Tél. 02 31 93 11 08
mjccacsp@wanadoo.fr
- **Centre d'animation - Prairie**
Tél. 02 31 85 25 16
centreanimationprairie@wanadoo.fr
- **CLA - Grâce-de-Dieu**
Centre de loisirs et d'animation
Tél. 02 31 52 47 62
- **La Ronde des Bambins**
Tél. 02 31 82 69 87
ronde-bambins@wanadoo.fr
- **MJC - Chemin-Vert**
Tél. 02 31 73 29 90
mjc-cheminvert@wanadoo.fr
- **MJC - Guérinière**
Tél. 02 31 35 66 30
infos@mjc-caen-gueriniere.net
- **MJC - Venoix**
Tél. 02 31 73 72 51
mjc.venoix@libertysurf.fr
- **Tandem**
Tél. 02 31 29 54 54
info@caentandem.com
- **USSJE**
(Union Sportive Saint-Jean-Eudes)
Tél. 02 31 93 00 36

Qui s'occupe de vos enfants ?

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI
Emploi du temps concernant 8 écoles

2 Classe

Les temps d'école sont gratuits, obligatoires et organisés par l'Éducation nationale.
En maternelle, les enseignants sont assistés par des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), membres du personnel de la Ville de Caen.

3 Pause du midi

L'encadrement de la pause méridienne est assuré par la Ville de Caen. Ce temps du midi est facultatif. Le service de restauration est payant. Après le repas suit un temps récréatif également encadré par la Ville.
Les intervenants sont le référent scolaire, le cuisinier en chef et ses assistants, des ATSEM et des animateurs.

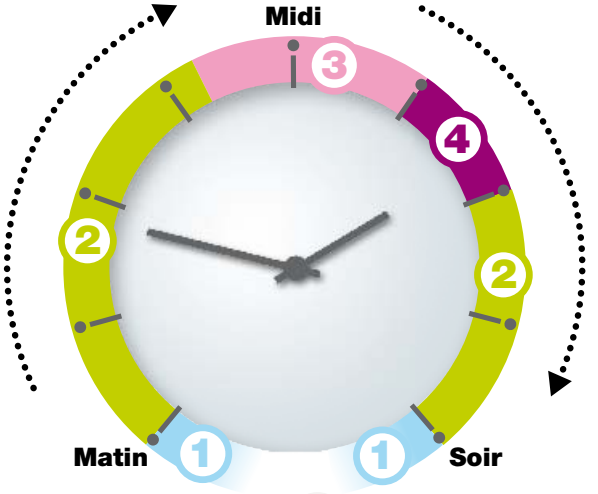

1 Garderie

Ce service d'accueil est proposé par une association. Il est payant et facultatif.
Les intervenants sont des animateurs engagés par l'association.

4 Ateliers et activités récréatives

Ces nouveaux temps d'école sont gratuits et facultatifs. Ils sont proposés par la Ville de Caen en partenariat avec 11 structures associatives conventionnées.
Les intervenants sont le référent scolaire, des éducateurs sportifs, des animateurs (titulaires du BAFA, du CAP Petite enfance ou étudiants se destinant aux métiers de l'éducation), des ATSEM, des animateurs BCD (bibliothèque centre documentaire) et, pour les ateliers, des intervenants spécialisés.

Écoles maternelles :
Michel Trégore,
Léopold Sédar Senghor,
Guynemer,
Venelle aux Champs
et Cinq Continents.

Écoles élémentaires :
Victor Lesage,
Pigacière
et Les Vikings.

Le référent scolaire répond à vos questions

Pour toute question, vous pouvez vous renseigner auprès du référent scolaire de votre école.

Ville de Caen
Direction de l'Éducation

Hôtel de Ville
Esplanade Jean-Marie-Louvel
14000 CAEN
Du lundi au jeudi de 8h à 17h
Le vendredi de 8h à 16h
Tél. : 02 31 30 45 63

Ville de Caen - Crédits photos : Ville de Caen François Decaëns, J. Tack - Mise en page : Hervé Chéri - Impression : Imprimerie ETC-Inn - septembre 2013